

Aménagement

Les concours d'architectes se succèdent pour faire sortir de terre le huitième quartier bouloonnais et les noms des maîtres à bâtir s'alignent. Encore une consultation à lancer pour l'ilot D3 sur le Trapèze ouest, ce mois-ci ou en début d'année, et ce sera au tour du Trapèze est.



L'immeuble de bureaux conçu par Jean Nouvel.

Le quartier de Billancourt se profile

Sur le Trapèze

Jean Nouvel construira un immeuble de bureaux.

Le programme de bureaux, commerces, crèche et halte-garderie, pour lequel Jean Nouvel a remporté le concours cet été, va s'étendre sur 40 000 m² shon sur l'ilot C1. La tour de bureaux de 22 étages, élément central du projet, doit assurer la transition urbaine avec le quartier du Vieux-Pont-de-Sèvres. Sa composition en trois volumes superposés propose une identité architecturale forte tout en s'intégrant particulièrement bien dans le paysage urbain du nouveau quartier à venir. Pour l'architecte, chaque volume dévoile une matérialité qui lui est propre : « Le premier, ancré dans le sol, est une masse en pierre dans son aspect le plus brut, proche de la roche, qui pourrait s'apparenter à du basalte par son irrégularité et sa matière. La végétation peut facilement s'y attacher et se développer et ainsi renforcer la naturalité de ce dispositif. Le deuxième se distingue par son aspect lisse et réfléchissant. La végétation s'y reflète, le ciel et les nuages également. Les villages sont au nu du revêtement extérieur et ainsi entretiennent une ambiguïté sur la matière et la transparence. La teinte générale de ce deuxième volume s'éclaircit. Le troisième est précieux, il est en verre doublé de lamelles chromées, le végétal s'y inscrit en surimpression. Il se termine par un grand espace sous rampant vitré, semblable à une serre, protégé des rayons du soleil par des stores. Cet espace accueille la quatrième paysage. »

La crèche et la halte-garderie se situent sur le côté sud de l'ilot, le long de la place du Square Com, ce qui leur permet de bénéficier d'un bon ensoleillement. Les commerces prolongent le passage commercial du quartier du Pont-de-Sèvres. La livraison de l'ensemble est prévue pour l'été 2010.



CV express
Jean Nouvel est né à Furnes dans le Lot-et-Garonne, en 1945. Il est diplômé de l'école des Beaux-Arts depuis 1972. Parmi les principales réalisations de ce rebelle architectonique on trouve l'Institut du Monde Arabe, l'Opéra de Lyon, le Centre de Congrès de Tours, la Fondation Cartier, les Galeries Lafayette à Berlin, la Cité Judiciaire à Nantes, le réaménagement d'un gazomètre en logements à Vienne, la tour Dentus à Tokyo, la tour Agbar à Barcelone, l'extension du musée Reina Sofia à Madrid, le Musée du Quai Branly à Paris, le Guthrie Theater à Minneapolis... Jean Nouvel a reçu l'Équerre d'argent en 1987 pour l'Institut du Monde Arabe et en 1993 pour l'Opéra de Lyon, le Lion d'or de la Biennale de Venise en 2000, la Médaille d'or du Royal Institut of British Architects en 2001, le Prix Borromini pour le Centre de Culture et de Congrès de Lucerne en 2001, le Praemium Imperiale en 2001, le Wolf Prix en 2005 et le Arnold W. Brunner Memorial Prize en architecture en 2006. Il est commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres.

Sur l'île Seguin

FOA réalisera la résidence pour chercheurs et artistes... À l'issue de la consultation lancée cet été pour la conception de la future résidence pour chercheurs et artistes, les membres du jury réunis sous la présidence de Jean-Pierre Fourcade ont désigné le 7 novembre dernier l'agence d'architecture FOA (Foreign Office Architects) de Londres, composée de deux associés Farshid Mousavi et Alejandro Zaera-Polo architectes.

Cette jeune agence s'est distinguée en signant des projets internationaux comme le Terminal portuaire de Yokohama (Japon), le Plan directeur du site olympique pour Londres 2012 et la réalisation d'une partie du parc et des infrastructures, l'hôtel Bluemoon à Groningen (Hollande). Pour ce programme de résidence (environ 12 500 m² shon, 240 logements dont 16 ateliers d'artistes, des commerces et des activités animant la terrasse-jardin, et une galerie animée), l'agence propose un projet offrant de larges transparences depuis la terrasse-jardin de l'île Seguin vers le paysage des coteaux de Meudon et de Sèvres. L'ouverture de la résidence devrait avoir lieu en septembre 2009.

... et Jean-Paul Viguier

The American University of Paris (AUP) et New York University (NYU) ont signé en mai 2006 un accord de partenariat ayant pour but de développer une collaboration académique d'excellence, soutenue par un projet immobilier partagé sur l'île Seguin. Ce projet s'intègre dans la volonté générale d'affirmer l'identité de l'île comme pôle d'enseignement et de recherche, et contribuera à son rayonnement international. L'Atelier Viguier S.A. d'architecture a été retenu pour sa réalisation sur l'île Seguin. Dans un premier temps, la tâche de Jean-Paul Viguier sera de contribuer à préciser l'étude de faisabilité du projet, actuellement en cours. La signature de la promesse de vente portant sur deux îlots de l'île Seguin, et permettant une constructibilité de 22 500 m² shon environ, devrait avoir lieu en mars 2007 entre la SAEM Val de Seine et les Universités.

■ A.V.P.

Transport

Pour répondre à son développement et faire face à ses problèmes de circulation automobile, Boulogne-Billancourt doit trouver de nouvelles solutions en matière de transports et de déplacements. Écologique, silencieux, fiable et ponctuel, le tramway répond à l'ensemble des problématiques posées.



Le tramway assurera la liaison entre les deux rives de la Seine.

Demain, le tramway

La ville est actuellement desservie par deux lignes de métro (métros 10 vers Paris, ainsi que par des lignes de bus, dont deux municipales gratuites (SUBB), dépendantes des conditions de circulation. Cet important dispositif ne suffira cependant pas à faire face à l'évolution de la commune. La construction d'un nouveau moyen de transport – le Transport en commun en site propre (TCS)P du Val-de-Seine – est devenue nécessaire pour desservir le nouveau quartier Île Seguin-Rives de Seine et relier Boulogne-Billancourt aux villes voisines. Le TCS P devra compléter le réseau bouloonnais des transports collectifs déjà existants. Il assurera la liaison – qui manquait jusqu'alors – entre les deux rives de la Seine et favorisera les déplacements de banlieue à banlieue, dont l'augmentation prévue est de 15 % d'ici 2020. Le tramway pourra aussi relier deux des stations du tramway T2 (Parc de Saint-Cloud et Meudon-sur-Seine), et connecter les lignes du métro n° 9 et 10, voire à terme les lignes SNCF Seules 20 petites minutes suffiront pour rejoindre le centre de Boulogne-Billancourt à La Défense ! Les espaces publics situés le long du trajet, comme la place Marcel-Sembat et le sud du boulevard Jean-Jaurès, seront valorisés. Enfin, le tramway devrait alléger considérablement le trafic automobile. Au final, 75 % des Bouloonnais seront desservis par le métro ou le tramway, contre seulement 66 % actuellement.

4,4 kilomètres à travers la ville

En 2003, plusieurs projets de tracé, longuement étudiés avec les partenaires de la ville, ont été présentés aux Bouloonnais lors d'une importante concertation. Un premier choix a alors été privilégié, qui tient compte des souhaits et des attentes de la population. Ce tracé propose un franchissement de la Seine depuis Meudon via les ponts Seibert et Daydé, de traverser le Trapèze puis d'emprunter différents axes : la rue du Point-du-Jour, une

partie du boulevard Jean-Jaurès, la place Marcel-Sembat, l'avenue André-Morizet, le rond-point Rhin-et-Danube, l'avenue de Lattre-de-Tassigny, et enfin de traverser la Seine par le pont de Saint-Cloud. La faisabilité d'un prolongement vers la gare SNCF de Saint-Cloud est en cours d'étude. Onze stations seront réparties sur ce parcours. Le tramway, dont les rames seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, transportera près de 10,7 millions de passagers par an. Nous regardons aujourd'hui un scénario alternatif au nord de la place Marcel-Sembat, avec un tracé boulevard Jean-Jaurès.

Quel tramway ?

C'est le projet du « tramway sur fer » qui a été retenu. Il se distingue par sa sécurité, son confort, sa ponctualité. C'est aussi un choix écologique car ce tramway fonctionne à l'électricité et ne rejette donc aucun gaz à effet de serre ni autre polluant. En occupant beaucoup moins d'espace qu'un couloir de bus, il en laisse davantage aux trottoirs et aux autres modes de transport. En outre, ce type de tramway est compatible avec le tramway T2 qu'il rejoindra. Le tramway desservira environ 65 000 habitants et quelque 53 000 emplois. Il fonctionnera à une vitesse de 18 km/h sur le tracé pressenti.

Un projet mené avec les Bouloonnais

Jean-Pierre Fourcade a lancé en 2003 une importante concertation avec les Bouloonnais, privilégiant un dialogue tout au long de l'élaboration de ce projet. Suite à cette concertation, un tracé privilégié a été retenu, conduisant à établir un « schéma de principe » validé en juin 2005 par le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF). Afin d'apporter des solutions aux enjeux et aux transformations liées à la réalisation du tramway dans Boulogne-Billancourt, des études

d'accompagnement et d'insertion urbaine ont été confiées l'été dernier à trois équipes d'urbanistes, ingénieurs et économistes, sur l'organisation de tous les modes de déplacement, les aménagements urbains, les places de stationnement, la dynamique économique et commerciale.

Un objectif majeur est de favoriser l'activité commerciale, en améliorant l'accessibilité aux commerces par tous les moyens de déplacement pour les clients (avec si besoin la création de places en sous-sol dans des parkings) comme pour les livraisons. Pour cela, une enquête a été menée en juin dernier auprès des commerçants situés à proximité du trajet, qui ont pu exprimer leurs attentes et leurs inquiétudes. Les mesures préconisées par les équipes avec différentes options et variantes seront présentées avant l'été 2007 aux Bouloonnais, qui pourront donner à nouveau leur avis. La ville souhaite ainsi se donner les moyens de garantir une insertion urbaine réussie et concertée. Comme tout grand projet, les travaux du futur tramway apporteront des perturbations momentanées dans l'espace public, aussi un système d'indemnisement des pertes d'exploitation dues aux travaux sera mis en œuvre, en concertation avec les professionnels, et en complément d'un dispositif d'information et d'écoute pour toutes les personnes concernées. Après l'enquête d'utilité publique réglementaire, ce chantier devrait durer trois ans. La mise en service prévue à l'horizon 2013 correspond à la phase finale des projets Île Seguin-Rives de Seine.

À l'occasion de l'exposition « Projets en ville - Boulogne-Billancourt s'épanouit », le TCS P s'expose dans le hall de l'Hôtel de ville du 9 décembre au 27 janvier. De nombreux documents illustrent cette dynamique opération. Comme le tramway, la ville avance.

■ Anne-Laure Jardon



20 Heures, rue Gallieni, contrôle d'identité à la suite d'un excès de vitesse.



Enlèvement d'une voiture épave quai Le-Gallo.



Gérard Askinazi aux côtés du responsable de la police municipale, Brahim Benlarbi.

Sécurité

Vingt-quatre heures avec la police municipale

À Boulogne-Billancourt, la police municipale compte 35 agents qui tous les jours circulent à travers les rues de la ville. À pied, à vélo ou en voiture. *BBF* a suivi une tournée en compagnie d'une patrouille. La ville vue du côté des uniformes.

« Nous intervenons souvent pour des problèmes de stationnement ou de circulation. Nous pouvons également être appelés lorsqu'il y a des vols dans des magasins. Si le cas se présente, nous sommes habilités à remettre l'auteur d'un délit à l'officier de police judiciaire de Boulogne-Billancourt. Contrairement à la police nationale, nous n'avons pas de pouvoir d'investigation, mais nous travaillons en bonne entente avec le commissariat. Depuis une loi d'avril 1999, nous pouvons ont été élargis : nous

contrôlons la vitesse, le port de la ceinture, l'alcoolémie, le code de la route et nous pouvons également relever les identités des contrevenants par exemple », explique Brahim Benlarbi, chef de la police municipale. Les tâches des policiers municipaux – recrutés sur concours – se révèlent multiples. Un jour, ils accompagnent à la banque une personne âgée qui les sollicite pour cela. L'été, lors de l'opération « tranquillité vacances », ils vont effectuer chaque 900 rondes afin

de prévenir les cambriolages, chaque jour ils reçoivent des Boulonnais qui viennent les voir pour des objets perdus ; ils aident également à l'organisation de nombreuses manifestations boulonnaises (semi-marathon, fêtes des écoles...), ils participent à la lutte antibruit (véhicules, deux-roues), au bon déroulement des opérations de stationnement, à une meilleure circulation routière. Bref, la police municipale prévient, observe, verbalise et secourt si besoin.

Une journée en patrouille

Trois brigades de sept agents municipaux se relaient tous les jours : une première de 7h à 14h30, une seconde de 12h à 19h30, une troisième qui commence à 15h et se termine vers 22h30. Chaque brigade reçoit des ordres de mission précis et une feuille de route à suivre et à remplir tout le long de la tournée. « Outre une surveillance routinière, nous répondons également aux demandes des élus ou des habitants lorsqu'ils nous signalent des problèmes », explique le chef de brigade. En route.

5h-9h

« Six fois par semaine, la patrouille du matin a pour mission de contrôler le bon déroulement des trois marchés de la ville. Ce vendredi, dès 5 heures, nous avons surveillé les abords du marché Escudier afin de vérifier la façon dont les commerçants garent leurs camions. Pour cette opération, nous retrouvons l'employé de la fourrière, chargé si besoin d'enlever les véhicules », relate Olivier, chef de brigade, entouré de Delphine et de Jean-Sébastien. Feuille de route en main, direction l'îlot EE, un chantier qui, le temps des travaux, fait l'objet d'une surveillance policière quotidienne. « Pour le confort des riverains, nous regardons de près le stationnement des camions et des véhicules actuellement mobilisés autour de cet îlot, situé entre la piscine et l'avenue du Général-Leclerc. » On comprend pourquoi : rue Heyraut, un camion garé sur le trottoir encombre la chaussée.

Janvier-septembre 2006 en chiffres

- 114 interventions auprès de personnes sans domicile fixe.
- 21 mises à disposition (vois, outages, conduite en état d'ivresse) auprès de l'officier de police judiciaire du commissariat de Boulogne-Billancourt.
- 244 interventions sur la voie publique (incendies, incriminations, fuites de gaz...).
- 26 interventions concernant des différends de voisinage.
- 117 véhicules épaves identifiés et enlevés.
- 37 captures d'animaux (chiens et chats) sur la voie publique et remis à la SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal).
- 721 objets trouvés (téléphones portables, papiers d'identité...).

sée. Renseignés par des ouvriers, Olivier et Jean-Sébastien identifient le chauffeur. « Monsieur, il y a dans la rue une emprise destinée au passage ou à l'arrêt de vos poids-lourds. » Le chauffeur ira rapidement se garer ailleurs et échappera ainsi à l'amende. « Lorsque nous verbalisons pour non-respect des emprises, des pénalités sont prévues. Les Boulonnais nous appellent aussi pour nous demander de verbaliser les vélos ou les deux-roues qui circulent sur les trottoirs. »

9h-12h

Patrouille dans les rues. En une heure les agents seront sollicités au moins quatre fois pour des demandes d'information concernant des... adresses. C'est aussi cela la police de proximité ! Une fois par semaine, la patrouille veille au respect de la limitation de vitesse. Aujourd'hui, les policiers municipaux se sont installés dans une rue donnant sur le quai du Quatre-Septembre. Ils sont munis d'un radar performant, sorte de jumelles qui permettent de mesurer la vitesse des voitures en temps réel. En moins d'une heure, deux automobilistes seront arrêtés et verbalisés. « Vous n'êtes pas sur les berges de Paris. Sur les quais bouloonnais, la vitesse est limitée à 50km/h. » À chaque fois, un alcootest est réalisé afin de contrôler le taux d'alcoolémie du conducteur. Pour ces deux conducteurs, aucun dépassement du seuil autorisé ne sera constaté. « Autre problème récurrent, celui des voitures-épaves. Un article du code de la route stipule qu'un véhicule ne doit pas rester plus de sept jours au même endroit sur la voie publique. Souvent, ce sont les résidents qui nous communi-

Gérard Askinazi

conseiller municipal missionné
« Notre police municipale est avant tout une police de proximité au service des Boulonnais. Les policiers municipaux, qui connaissent parfaitement la ville et ses différents acteurs, sont expérimentés et particulièrement bien encadrés. La police municipale travaille au quotidien avec les élus de la ville et notamment avec les maires adjoints de quartiers.
Sous l'impulsion de Jean-Pierre Fourcade, pour qui la police municipale doit être extrêmement proche des citoyens, efficace et qualifiée, il a été mis en place, un cycle de stage et de formation des policiers municipaux, auprès de la police nationale de Boulogne-Billancourt. Ainsi dans notre ville, la police municipale et la police nationale dirigée par le commissaire divisionnaire Le Floch, travaillent en parfaite harmonie et complémentarité pour notre sécurité et pour notre qualité de vie ».

quant l'emplacement de ces épaves. Réglementairement, le premier jour, nous marquons les pneus à la craie et relevons le kilométrage et après sept jours nous intervenons. » Tous les vendredis, la police municipale se charge de dégrager les voies. Aujourd'hui, ce sera quai Le-Gallo où nous retrouvons le responsable de la fourrière de Boulogne-Billancourt qui enlève une Clo utilisée, immatriculée 75 : chaque semaine, cinq à six voitures sont ainsi enlevées.

12h-15h

Direction rue Escudier et son marché. « Est-ce que tout s'est bien passé ? », demande l'un des agents municipaux au responsable des commerçants. La réponse fuse : « Rien à signaler ce jour. » « De 7h à 7h30, chaque jour de marché, nous surveillons le respect du règlement et du tirage au sort pour l'attribution des places. Parfois, nous sommes appelés pour des personnes qui font des malaises. Il y a quelques mois, nous sommes intervenus pour des quéteurs sourds-muets, nous les avons mis à disposition de l'officier de police judiciaire de la ville car il s'agissait d'un réseau organisé. D'une façon générale, nous n'intervenons auprès des



△ Capture d'animaux, circulation, proximité avec les SDF... Des fonctions multiples et variées sont quotidiennement assurées par les policiers municipaux.

mediants ce s'ils se montrent agressifs. Enfin, sur les marchés, nous menons des rondes destinées à décourager d'éventuels pickpockets, toujours très « friands » de ce genre de lieu. » À la sortie du marché, une voiture est stationnée sur une place réservée aux handicapés. Pour la patrouille, hors de question de laisser passer cette incivilité : le chauffeur aura droit à une amende de 135 €.

15h-19h

Un arrêt est prévu dans la permanence du quartier Sully-Gallieni. L'objectif des policiers municipaux ? Se renseigner sur le fait que 17 voitures ont été récemment endommagées dans des parkings (croix gammées peintes sur les carrosseries, etc.) et recueillir les informations nécessaires pour appréhender les auteurs. Suivront une ronde autour des terrains Renault, une vérification des papiers d'identité d'un jeune motard roulant à toute vitesse et de manières très bruyante du côté de la place Marcel-Sembat. « Ce métier me plaît beaucoup car il est varié et très humain. Néanmoins il reste stressant et difficile. C'est un métier éprouvant surtout lorsque nous devons verbaliser ou procéder à une interpellation d'une personne ayant commis un vol ou ayant conduit en état d'ivresse, comme Isabel, chef de cette troisième patrouille. Malheureusement, nous constatons une progression des violences physiques ou verbales. C'est dommage car globalement nous ne vivons pas un travail de médiation ou de répression. » Le point positif relevé par Isabel ? « Le nombre d'infractions au code de la route a fortement diminué ces dernières années. Nous notons beaucoup moins d'accidents et davantage de civisme au volant probablement lié à la peur de l'uniforme, à la crainte du retrait des points du permis... »

19h-22h30

Direction un immeuble situé rue de la Ferme. « Depuis plusieurs jours, on nous a signalé les aboiements incessants d'un chien. Nous suivons ce litige jusqu'à ce que cesse ce désagrément de voisinage et ce, en rasant la propriétaire du chien. » Preuve que le suivi fait partie intégrante de leur mission. Soudain, le téléphone sonne dans la voiture. L'appel émane de l'agent de permanence au standard

de la police municipale : « Ce sont les pompiers. Il faut aller récupérer le chien d'une personne âgée qui va être hospitalisée. » Aussitôt l'un des trois policiers municipaux sort le véhicule adapté au ramassage des animaux et la patrouille se rend à l'adresse indiquée. Dans un vaste appartement du sud de la ville, un homme de plus de 80 ans est tombé.

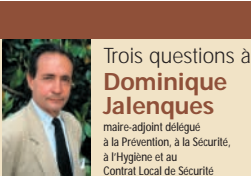
C'est sa belle-sœur qui a signalé l'incident. La porte de l'appartement est grande ouverte. « Il y a quelqu'un ? C'est la police municipale. Sachez que nous ne venons jamais sans y avoir été invités. » De loin, une voix répond. Le policier municipal s'est munis d'une barre en métal, indispensable pour attraper l'animal. Il s'agit d'un cocker roux et grasouillet qui sera remis, si nécessaire, à un organisme chargé de le garder provisoirement. Les policiers municipaux attendent le verdict du médecin. « Finalement, ce homme ne va pas être hospitalisé et il est capable de s'occuper de son chien. » C'est vrai que l'appartement donne sur un jardin. Et que le chien n'a pas besoin d'être sorti. Il restera donc avec son maître et tout le monde est content !

Ce soir, la tournée s'achève au square Farman pour voir si le SDF habituel est là. Rien de spécial. « Quand on nous signale des SDF, on va sur place pour évaluer la gêne occasionnée aux riverains, notamment en matière d'hygiène. »

22h30, retour à la mairie. Journée terminée. Pour les policiers municipaux, si leur fonction est parfois difficile, une chose est sûre : « Nous ne connaissons jamais la routine. » Affirmatif !

■ Sabine Dusch

Police municipale, rez-de-jardin, de l'hôtel de ville. Tél. : 01 55 18 49 05. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h15. Les week-end et jours fériés de 8h à 18h. En revanche, les policiers municipaux sont joignables sur ce téléphone tous les jours de 7h à 22h15. Au-delà de ces horaires, s'adresser au commissariat de la police nationale au 01 41 31 64 00 ou au 17 (police secours).



Trois questions à **Dominique Jalenques** maire-adjoint délégué à la Prévention, à la Sécurité, à l'Hygiène et au Contrat Local de Sécurité

Selon vous, quel est le rôle de la police municipale ?
La police municipale, placée sous la responsabilité de Gérard Askinazy, conseiller municipal missionné, a essentiellement une mission de proximité : sa vocation principale est d'être au service de la population. Le rôle des policiers municipaux n'a cependant pas cessé de prendre de l'importance. De simples gardes-champêtres qu'ils étaient au début, nous avons exécuté des décisions du maire. Ils sont devenus à la fois agents de prévention, de dissuasion et de répression. Leur présence visible est destinée à rassurer et leur très bonne connaissance du tissu urbain leur permet d'être au plus près des réalités locales, à l'écoute des Bouloonnais et d'instituer un véritable dialogue avec eux.
En outre, ils viennent de recevoir la mission de gérer le système de vidéosurveillance que la ville met actuellement en place dans quelques lieux qui seront signalés et qui permettront d'en évaluer l'efficacité.

À quelles difficultés devez-vous être confrontés ces agents ?
Les agents sont confrontés à des difficultés de toute sorte, qui sont intimement liées à leur travail de terrain : si la population apprécie leur présence et a recours à eux pour tous les petits problèmes de la vie quotidienne, et elle ne s'en prive heureusement pas, elle accepte moins bien en revanche, c'est évident, leur travail répressif. Ils sont donc confrontés à des réactions plus ou moins brutales. Ils doivent trouver un équilibre délicat entre cette action répressive, indispensable, et celle, tout aussi indispensable de soutien à la population qui ne peut s'exercer que dans un climat de confiance.

Enfin, comment voyez-vous l'avenir de ce corps de métier ?
Ce corps de métier est appelé à se renforcer et doit encore être porté par lui-même sa pleine efficacité. En effet, sa mission de proximité ne peut que se développer, à la fois pour répondre aux attentes de plus en plus fortes de la population et pour contribuer à l'amélioration du sentiment de sécurité dans une ville où le tissu urbain est très dense. Ses pouvoirs devront en conséquence être accrues. Des textes réglementaires devraient bientôt permettre aux policiers municipaux d'élever certaines infractions qui ne nécessitent pas d'investigation particulière.
Le maire ne doit cependant pas être confondu avec un « shérif », et le travail de la police municipale ne doit pas être confondu avec celui de la police nationale, plus directement orientée vers la protection des personnes et des biens. Ce sont deux actions complémentaires, mais coordonnées et harmonisées dans le cadre de rencontres périodiques entre les deux polices.

■ Propos recueillis par Sabine Dusch

Exposition

Et la ville se dessine sous vos yeux...

Réhabilitation, modernisation, création... Les projets d'aménagement abondent. Du 9 décembre au 27 janvier, l'exposition « Projets en ville - Boulogne-Billancourt s'épanouit » présentera dans le hall de la mairie, les principales réalisations en cours sur le territoire de la ville. Jour après jour, pierre après pierre, l'occasion est donnée aux Bouloonnais de découvrir comment se façonne leur ville.

Le dynamisme et l'énergie de la commune se traduisent par de nombreuses opérations de construction et de rénovation d'équipements publics : crèches, espaces verts, travaux de voirie... La ville construit aujourd'hui son avenir : l'exposition « Projets en ville - Boulogne-Billancourt s'épanouit » a pour objectif de montrer, de manière concrète, les différents programmes en cours de réalisation sur le territoire bouloonnais, quartier par quartier. L'exposition temporaire donne à voir aux Bouloonnais ce qui s'ébauche à côté de chez eux, pour améliorer leur cadre de vie d'aujourd'hui comme leur quotidien de demain. Elle propose une promenade à travers la ville, dans sa globalité jusqu'au détail de chacun de ses sept quartiers. Les visiteurs parcourent un itinéraire à la fois ludique et interactif dans le hall de l'hôtel de ville, spécialement aménagé pour accueillir l'exposition. Première étape pour les Bouloonnais : les acteurs institutionnels et de ces transformations. Ce sont la ville de Boulogne-Billancourt, la SAEM Val-de-Seine-aménagement, la Communauté d'agglomération Val de Seine (CAVDS), et le Syndicat mixte des coteaux et du Val de Seine (SMCVS)... Chacun des partenaires de ces grands travaux est identifié, pour mieux comprendre qui fait quoi sur le territoire de la ville.

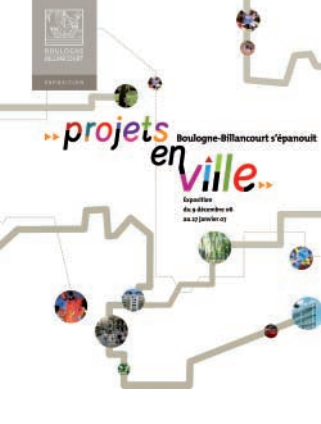
Un périple au cœur de la ville
Le Parcours des projets, autre étape importante, constitue l'axe principal de l'exposition. Au programme, cinq grands thèmes - *Les enfants au cœur de la ville*, *Mieux stationner, mieux se déplacer*, *La ville plus verte, plus conviviale*, *Vivre ensemble*, *l'esprit de rencontre* et *Se loger*.

18, avenue André-Morizot
square Boulogne-Billancourt Colson
91 45 10 00
www.boulognebillancourt.fr
www.projetsenville.com
Mairie de Boulogne-Billancourt
18, avenue André-Morizot
91 45 10 00



plus de qualité pour tous - soulignent l'ensemble des réalisations déjà engagées. Au total, ce sont 24 opérations d'envergure qui sont décrites, afin d'appréhender ce qui va changer dans la ville d'ici à 2009. Avec le pôle *La ville plus verte, plus conviviale*, les Bouloonnais peuvent, par exemple, s'imaginer dans les squares et les parcs dans lesquels ils se promèneront demain.
Tous les quartiers seront bien sûr pris en compte dans le pôle qui leur est réservé, depuis l'Îlot De-Lattre-de-Tassigny du quartier 1 (Les Menus - Jean-Baptiste-Clement) qui fera l'objet d'une reconstruction complète de tous ses bâtiments, jusqu'au quartier 7 (Château - Les Princes - Marmottan) qui verra la fin de l'aménagement du terrain Guillaud en espace vert et celui du square du Parchain en un espace de 3 000 m² dédié à la détente avec en souterrain un parking de 315 places et une salle municipale pour les associations. Ces espaces, destinés plus spécifiquement aux riverains, permettent de se retrouver au cœur de leur environnement. Ils sont aussi l'occasion de faire le point sur les opérations livrées en 2006, comme le remarquable ensemble immobilier Sévres-Gallieni (logements, crèche, bibliothèques...). La dernière étape, regardons dans le détail les différents projets qui marqueront dans les prochaines années le développement de la commune. Le futur quartier Îles-Séguin-Rives de Seine, le collège Édouard-Vaillant... Ces programmes d'aménagement urbain tant attendus

Projets en ville-Boulogne-Billancourt s'épanouit
Exposition du 9 décembre au 27 janvier.
Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.
26, avenue André-Morizot. Ouverture les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 19h15, le vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 8h30 à 11h45. Accès libre.



mettent l'accent sur la véritable mutation que va connaître la commune. L'exposition permet aussi de faire le point sur le projet de tramway. Ce moyen de transport, attractif et convivial reliera le nouveau quartier au reste de la ville ainsi qu'au réseau de métro de la RATP (cf. article p. 17).

Une mise en scène à la hauteur de projets d'envergure
Les visiteurs seront d'emblée captés par le parcours qui leur est proposé. Cinq immenses portiques colorés, consacrés aux thèmes du Parcours des projets, jalonnent le hall de l'hôtel de ville. Les chantiers de la ville sont en vedette ! Les arches, qui culminent à six mètres de haut, surmontent des volumes géométriques que le public peut manier. C'est, par exemple, sur les faces d'un cube géant monté sur un axe pivotant que la halte-garderie, les logements et les commerces de l'ensemble immobilier « Les Toits de Boulogne » se livrent sous « toutes leurs coutures... ». Plus loin, les Bouloonnais sont conviés à prendre place autour de sept consoles - une par quartier - positionnées le long du parcours. Une rotonde permet de s'asseoir et de prendre le temps d'examiner le plan du quartier et toutes les fiches-projets illustrées qui sont mises à disposition. Une table d'orientation, un emplacement réservé aux maquettes et des panneaux explicatifs complètent efficacement ce dispositif.
Une ville ancrée dans son siècle se dévoile sous les yeux de ses habitants. Forte de son passé culturel et patrimonial, Boulogne-Billancourt vous invite à cheminer ensemble vers un avenir résolument prometteur. Pour aujourd'hui comme pour demain. « La Vraie Ville » est au rendez-vous.

■ Anne-Laurie Jardon

Débat d'orientations budgétaires 2007

maintien de l'effort d'investissement



« Ce débat d'orientations budgétaires vise à situer le contexte dans lequel se poursuivra la politique menée avec constance depuis cinq ans par l'actuelle majorité et à évoquer les grandes lignes financières qui encadreront les réalisations de projets déjà engagés », a expliqué Bernard Monginet, maire adjoint chargé des Affaires financières et du Budget, lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires au conseil municipal du 16 novembre dernier.

L'environnement dans lequel s'inscrira le budget 2007 ne semble pas défavorable.

En effet :

- le cadre institutionnel est stabilisé : les transferts d'attribution de la ville vers la Communauté d'agglomération Val de Seine se sont achevés en 2006.
- la mise en place de la structure communautaire s'est effectuée sans alourdissement de la fiscalité locale, alors même que l'efficacité opérationnelle a été accrue.
- la fiscalité locale fait preuve d'un bon dynamisme. Même en conservant des taux d'imposition constants, le produit des taxes immobilières devrait augmenter en raison de la réévaluation législative des bases et surtout du développement de la construction dans la ville.
- par contre, les recettes externes – dotation globale de fonctionnement versée par l'État et attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération – qui représentent environ 46 % des ressources communales, n'évolueront que très faiblement.

Trois grandes orientations ont été arrêtées

1) Les taux d'imposition resteront inchangés pour la période 2007-2009. La municipalité a réaffirmé sa volonté de ne pas augmenter la pression fiscale tout en offrant aux usagers des services publics de qualité.

2) Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement menée depuis plusieurs années. Parmi ces dépenses,

il faut distinguer les charges courantes, liées directement à la bonne marche des services municipaux, et sur lesquelles la ville a peu de marge de manœuvre. Pour celles-ci, il est prévu une augmentation de 3 %, afin de couvrir les besoins des services déjà existants et ceux des équipements nouveaux (complexe Sèvres-Gallieni : restaurant, crèche, bibliothèque). Les autres dépenses sont celles sur lesquelles peut agir la municipalité par une action volontariste. C'est le cas des charges de personnel qui représentent encore 57 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'effort concerne le contrôle de l'augmentation de ces charges, ce qui implique un examen permanent du fonctionnement des services et de l'utilité des postes budgétaires avant de remplacer les départs à la retraite, la réduction du nombre de vacations, des heures supplémentaires et des emplois saisonniers.

Parmi les subventions, seules augmenteront celles qui correspondent aux contributions obligatoires de la commune (sapeurs-pompiers, Centre communal d'action sociale, Caisse des écoles...).

Ces orientations devraient permettre de dégager un fort autofinancement de plus de 17 Me.

3) Maintien de l'effort d'investissement.

Les opérations pluriannuelles qui ont été engagées en 2004 doivent être poursuivies. En matière scolaire, 2006 a vu la fin des travaux de rénovation du groupe Thiers, 2007 verra la construction d'une nouvelle école sur le terrain Maître-Jacques. En matière culturelle et associative, les travaux du Carré Belle-Feuille sont en cours, le musée Belmondo doit être lancé, la salle municipale du Parchamp (liée à la construction du parking) sera réalisée. En ce qui

concerne la petite enfance, des constructions de crèches seront poursuivies (Gallieni et rue de la Ferme). La ville doit également s'impliquer dans les travaux d'équipements publics qui accompagnent les premières constructions sur la ZAC Ile Seguin-Rives de Seine : école, crèche, Scène des musiques actuelles... Enfin, un effort particulier sera consenti pour le stade Le-Gallo. Sa rénovation complètera les très nombreux travaux effectués en faveur des sportifs bouillonnais, tels que la rénovation de la piscine-patinoire, l'aménagement de salles de sports, l'acquisition de terrains de tennis et la couverture de certains d'entre eux, la construction d'un centre équestre.

L'ensemble de ces projets, les investissements correspondants aux programmes annuels et les subventions d'équipement, devraient conduire à inscrire dans le futur budget au moins 40 Me de crédits d'équipement, financés par l'autofinancement et par l'emprunt. L'encours de ce dernier ne devrait pas dépasser 139 Me pour le budget principal, contre 145 en 2006. Il ne représentera plus que 82,83 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 89,26 % en 2006).

Le budget annexe de l'aménagement des terrains Renault sera doté quant à lui de 12 Me comme chaque année depuis le lancement de l'opération. Cette affectation sera couverte également par emprunt.

L'encours total d'emprunt porté par la ville (budget principal et budget annexe) devrait atteindre 211 Me en 2007. Son montant représentera 126 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville, soit un peu moins qu'en 2006. L'effort est ainsi stabilisé, comme l'a souligné l'agence Standard & Poors dans sa dernière notation. ■

Boulogne-Billancourt choisit le vote électronique

Finis les isoloirs, les enveloppes et les bulletins de vote sur papier ainsi que les urnes en plexiglas : la ville a décidé d'adopter le vote électronique pour les prochaines échéances électorales. Explications.

Le vote électronique est déjà utilisé aux Pays-Bas depuis 1980, en Allemagne et en Angleterre depuis 1998. En France, il sert à l'organisation des élections de l'Association des maires de France depuis 1997. Boulogne-Billancourt qui l'a expérimenté pour les élections régionales et pour les élections des représentants au Parlement européen dans trois de ses bureaux de vote, a décidé de l'étendre à l'ensemble de ses bureaux pour les élections de 2007 : l'élection du Président de la République les 22 avril et 6 mai et les élections législatives les 10 et 17 juin.

« Ce choix a été dicté par un souci d'économie et de préservation de l'environnement – on estime à plus de 10 000 tonnes le papier nécessaire au plan national à l'impression des professions de foi et des bulletins de vote des candidats – mais aussi pour des raisons de fiabilité et de rapidité », explique Christine Bruneau, maire adjointe chargée des Affaires générales et juridiques, de l'Accueil de la population.



Comment ça marche ?

La machine à voter électronique assure plusieurs fonctions simultanément : elle sert de table de distribution des bulletins de vote avec présentation de l'ensemble des candidats ou des listes, d'isoloir – l'électeur se



△ La machine à voter électronique a été présentée lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux Boullonnais.

trouve devant la machine à l'abri des regards – enfin, elle sert d'urne.

Sur l'écran – la « planche de vote » – s'affichent le nom des candidats et de leur parti. Après que le président du bureau de vote ait ouvert « l'urne électronique » (en fait, il appuie sur un bouton), l'électeur fait son choix : il appuie sur la touche portant le nom de son candidat puis valide ce choix en appuyant sur la touche « Validation ». En cas d'erreur, et avant d'avoir validé, il peut appuyer sur la touche « Correction », puis recommencer l'opération. L'électeur peut également choisir de voter blanc : une touche est prévue pour cela. Une sonnerie retentit lorsque le vote a eu lieu : le président peut alors lancer le traditionnel « A vote ! ». Après chaque validation, la machine se ferme automatiquement.

Et le compteur indique le nombre des votants comme sur une urne normale.

Que devient le vote une fois validé ? La machine stocke sur une cassette l'ensemble des votes exprimés. À l'issue du scrutin, le président du bureau imprime les résultats signés par les membres du bureau, les

proclame au public présent et rapporte ensuite la cassette à l'hôtel de ville pour une centralisation des résultats de tous les bureaux boullonnais. Aucun transfert de données n'est effectué via Internet. Rappelons qu'il s'agit d'un vote électronique et non informatisé. Aucune manipulation des résultats n'est possible. Bien entendu, cette nouvelle façon de voter ne dispense ni des procédures de contrôle habituelles (on vérifie toujours si l'électeur a le droit de voter, s'il est dans le bon bureau...) ni de l'émargement des registres de vote. Mais le gain de temps est considérable, surtout en cas d'élection double, comme pour les municipales et les cantonales.

Des démonstrations publiques

Afin de permettre à chacun de se familiariser avec ce nouveau mode de vote, une machine est systématiquement présentée depuis le mois de septembre dans les réunions de quartier. Elle était également présente à l'accueil des nouveaux Boullonnais. Des démonstrations auront lieu très prochainement à l'hôtel de ville. ■

Service état civil, élections et formalités administratives

Renseignements : Tél. 01 55 18 53 00 et www.boulognebillancourt.com
rubrique formalités administratives

Ouverture de la Galerie ville d'art et d'histoire

Depuis juin 2004, Boulogne-Billancourt a reçu le label « Villes et pays d'art et d'histoire ». Cette distinction, accordée par le ministère de la Culture et de la Communication, consacre un patrimoine exceptionnel que la commune a choisi de valoriser. C'est dans ce cadre que s'ouvre un nouvel espace d'exposition inauguré le 9 décembre, la Galerie ville d'art et d'histoire.

Pour accueillir la Galerie ville d'art et d'histoire, il fallait tout d'abord un lieu à la hauteur ! C'est dans le spacieux couloir du rez-de-jardin de l'hôtel de ville, renové spécialement pour l'occasion, que la galerie s'est installée depuis le début du mois de décembre. Quoi de mieux en effet que ce monument emblématique de la ville pour accueillir l'espace qui le met, entre autres, à l'honneur ?

Pour son ouverture, la Galerie présente « une exposition permanente qui retrace l'évolution de la ville depuis le 14^e siècle, explique l'animateur de l'architecture et du patrimoine, chargé de mettre en œuvre la convention signée avec le ministère. La présentation s'articule autour de cinq thèmes : l'évolution du territoire communal, l'art d'habiter à Boulogne-Billancourt, le patrimoine industriel, les édifices publics et religieux. Le tout est présenté autour de quelques grandes dates et d'une grande photographie aérienne de la ville. » Monuments des années 30, usines, hôtels particuliers et même projets d'aménagement contemporains... C'est toute l'histoire de la commune et des édifices qui la façonnent qui est ainsi exposée.

La scénographie s'inspire des panneaux, conçus par Jean Prouvé, qui supportaient les cartes du bureau du maire André Morizet. Ici, les grands triptyques, que l'on feuillette comme un livre, sont à la disposition du public. L'objectif est de donner aux visiteurs toutes les clés pour comprendre la ville. « La galerie est aussi conçue comme une invitation à poursuivre la visite à l'extérieur, poursuit l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Si les visiteurs ont envie de se promener par eux-mêmes



pour découvrir Boulogne-Billancourt et son identité en sortant, alors notre pari est gagné. »

L'ouverture de cette galerie marque la première phase de ce projet. En effet, dès 2007, l'exposition permanente sera complétée et enrichie notamment par des outils interactifs. Des expositions temporaires permettront de mettre l'accent sur telle ou telle caractéristique de la ville, et sur les projets d'aménagement.

Pour Boulogne-Billancourt, la charte Ville d'art et d'histoire se décline autour de nombreuses actions. « En recevant ce label, la ville s'est engagée à développer une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine, un travail de mise en valeur qui elle avait déjà initié depuis de nombreuses années », précise Pierre Mathieu Duhamel, maire adjoint à l'Éducation, la Culture et la Jeunesse. Elle reçoit en contrepartie un soutien financier et technique de l'État, qui l'a notamment aidée à recruter son animateur de l'architecture et du patrimoine. Parmi les autres attributions de ce programme, citons l'organisation des Journées du Patrimoine, avec ses visites guidées et ses promenades insolites, les parcours-jeu élaborés pour le jeune public afin de l'aider à visiter les expositions que propose la ville. Toutes ces initiatives soulignent les trésors d'une ville marquée par un héritage hors du commun, tout particulièrement reconnu pour son architecture des années 30. Et chacun sait qu'il prend toute sa valeur dans le regard que les Boullonnais portent sur lui. Alors profitez-en... Il vous est offert au quotidien.

Parc des Princes Jean-Pierre Fourcade réagit

Après la mort le 23 novembre dernier d'un supporter du PSG, tué par un policier après la défaite du club contre Hapoël Tel-Aviv, le sénateur maire de Boulogne-Billancourt, dès le lendemain du drame, a tenu à communiquer : « Je déplore profondément ce drame. Voilà des années que j'attire l'attention du gouvernement et des dirigeants sportifs sur les violences qui suivent certains matchs du PSG. Lors de chaque rencontre, les Boullonnais qui habitent près du stade ont peur et subissent des contraintes importantes qui leur sont imposées par les dispositifs mis en place pour assurer le maintien de l'ordre. Le drame d'hier soir démontre une fois de plus que la seule solution consiste à délocaliser les matchs du PSG. Je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises. Il existe des stands moins proches des habitations et aux abords desquels le contrôle serait plus facile. Dans ce cadre, une surveillance plus efficace et moins coûteuse permettrait de redonner toute sa place au sport.

J'en appelle solennellement au ministre de la Jeunesse et des Sports, au maire de Paris et aux organismes professionnels du football, car il faut à tout prix éviter de nouveaux drames. » Par ailleurs, le sénateur maire a écrit à Alain Cayzac, président du PSG, pour obtenir le changement de nom de la tribune Boulogne du Parc des Princes. Les supporters violents qui l'occupent n'ont en effet aucun lien avec notre ville.

Le label « Ville et pays d'art et d'histoire »

Un réseau pour des actions à entreprendre

Ce réseau national, créé en 1985, regroupe aujourd'hui 130 villes françaises. Seul sept d'entre elles sont actuellement estampillées dans la région Ile-de-France. Le label est accordé aux communes et aux territoires désireux de conserver, protéger et valoriser leur patrimoine, qu'il soit naturel, industriel, religieux ou encore architectural. Le réseau est principalement composé de villes moyennes. Boulogne-Billancourt renforce la présence, encore faible, des villes de plus de 100 000 habitants. Le label prévoit la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (un CIAP) que Boulogne a choisi de baptiser Galerie ville d'art et d'histoire), veille à sensibiliser ses visiteurs et notamment le jeune public et vise à favoriser un tourisme de qualité. Pour mener à bien ces projets, du personnel qualifié et agréé a été recruté.

La ville défend ses agents six mois fermes pour l'agression de policiers municipaux

Face aux actes d'incivisme les plus graves et aux outrages dont sont victimes ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, la ville poursuit systématiquement en justice les agresseurs, afin de leur rappeler que la loi réprime de tels comportements et qu'ils ne peuvent s'y livrer impunément. Et la justice peut avoir la main lourde, comme l'a constaté Olivier P., 26 ans, qui le 25 octobre dernier rue du Point-du-Jour, a insulté et violemment frappé deux policiers municipaux, intervenus pour assurer la sécurité d'une jeune femme qu'il menaçait gravement.

Les coups et blessures ont entraîné une courte incapacité totale de travail. La ville et les policiers municipaux ont porté plainte. L'agresseur, qui faisait l'objet d'une fiche de recherches pour d'autres faits, a été présenté dès le lendemain en comparution immédiate devant la 20^e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre. Il a été condamné à neuf mois de prison, dont six mois fermes avec mandat de dépôt immédiat à l'issue de l'audience. Il a par ailleurs été condamné à indemniser les

agents de leur préjudice. Fort heureusement, ce type de comportement reste exceptionnel. En six ans, moins de 50 agressions contre des agents municipaux ont donné lieu à des poursuites pénales. Il faut cependant savoir que depuis plusieurs années, la position de la ville est très ferme : tolérance zéro pour les actes les plus graves. La ville désigne un avocat pour assister l'agent agressé dans ses démarches et porte plainte contre l'agresseur. Elle se porte partie civile pour obtenir le remboursement des sommes versées à son agent agressé ou menacé, et celui des frais de réparation des biens municipaux éventuellement endommagés. Dans tous les cas, la ville prend en charge les dépenses (aide médicale à domicile, assistance psychologique...) consécutives à l'agression.

Depuis 2004, le conseil municipal a décidé d'allouer une allocation exceptionnelle de dédommagement pour les agents municipaux, victimes d'agression ayant entraîné une incapacité temporaire de travail, et une prime trimestrielle aux ASPV.

Boulogne-Billancourt primée pour sa Bibliothèque numérique pour le Handicap

Jeu 23 novembre, lors du congrès de l'Association des maires de France, Philippe Bas, ministre délégué aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, a remis à Jean-Pierre Fourcade, sénateur maire de Boulogne-Billancourt, le prix Action Innovation Accessibilité, pour la Bibliothèque numérique pour le Handicap (BnH). La ville, qui concourait au prix des « Communes accessibles », a ainsi été récompensée pour ce nouvel outil en faveur des personnes handicapées.

Initiée par la ville et plusieurs associations de personnes handicapées, la BnH a été créée début 2006 à la Bibliothèque de l'Espérance Landowski. Plate-forme nationale de prêt de livres numériques téléchargeables sur <http://bnh.numlog.com> et chronodégradables, elle permet aux personnes handicapées (mal voyants, sourds, handicapés moteurs ou psychiques) d'accéder à la lecture dans les

meilleures conditions. Ces livres numériques sont en effet dotés de fonctions adaptées à une majorité de handicaps : synthèse vocale, agrandissement de la taille du texte, compatibilité du format PDF avec le logiciel de lecture d'écran Jaws (versions 5 et 6), défilement automatique du texte, etc. Aujourd'hui la BnH est composée d'un lectorat de 400 personnes, 200 handicapés moteurs et

200 handicapés visuels. Son ambition : devenir l'outil de référence de toute personne souhaitant lire une œuvre, quel que soit son lieu géographique sur le territoire français, son handicap et le support de lecture utilisé (PC, PC portable, PDA, Smartphone, Tablette PC). Créé en juin 2004 par le Premier ministre, ce prix a pour objectif de récompenser les villes faisant un effort particulier pour l'accessibilité de leur territoire aux personnes handicapées. Douze communes ou groupements de communes sont récompensés chaque année.



Elections de parents d'élèves participation stable

Les élections des représentants des parents d'élèves des établissements publics pour l'année scolaire 2006/2007 se sont déroulées les 13 et 14 octobre derniers. Le taux de participation, tout comme celui de l'année dernière, frise les 35 % (34,83 %).

La PEEP – Parents d'élèves de l'enseignement public – avec 2 819 voix (44,75 %) obtient 147 sièges (soit 4 sièges supplémentaires). Présidente : Anne Trlez.

La CPEP – Fédération du conseil des parents d'élèves – avec 2 247 voix (35,67 %) obtient 116 sièges (soit 7 sièges de moins). Présidente : Brigitte Colin.

LaAPEBB - UNAPE – Association autonome de parents d'élèves de Boulogne-Billancourt – avec 692 voix (10,98 %) remporte 31 sièges (soit 6 sièges supplémentaires). Présidente : Sophie Fontaine.

Les Indépendants, 542 voix (8,60 %) obtiennent 37 sièges (soit 1 siège de plus).



Inscriptions scolaires pour 2007-2008

Les dates d'inscription aux écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2007 ont été fixées aux dates suivantes :

- **écoles maternelles :** du 15 janvier au 10 mars 2007.
- **écoles élémentaires :** du 12 mars au samedi 28 avril 2007.

Les familles doivent se présenter à l'Espace accueil des familles au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, munies des pièces suivantes : livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant, copie ou extrait de jugement de divorce le cas échéant, carnet de santé (avec vaccinations à jour), deux justificatifs différents de domicile, carte de quotient familial et pour les enfants entrant en maternelle un certificat médical d'aptitude à la vie collective.

Attention ! Les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des demandes.

CCEJ Aux urnes, les enfants !

« Si je suis élu, je veux aider les personnes âgées. Et puis, je veux pas de croûtes de chien dans la rue, parce que chaque fois que maman passe avec la poussette, elle n'arrête pas de râler ! Je voudrais aussi une salle pour les enfants, pour faire des fêtes et des anniversaires », explique Paul, 9 ans, candidat pour sa classe de CM 1 au Conseil communal des enfants et des jeunes (CCEJ) devant les prochaines élections se déroulant le 5 décembre, au sein des écoles élémentaires publiques et privées de la ville. Car le CCEJ est une assemblée d'enfants, élus démocratiquement au suffrage universel pour deux ans par leurs camarades, après une campagne électorale menée dans chaque établissement scolaire bouillonnais. En 2005, 1 029 électeurs ont élu 17 conseillers parmi les 179 candidats qui

s'étaient présentés aux élections. À noter, la très forte implication des enfants, puisqu'on n'avait dénombré que 10 votes blancs et 15 abstentions !

Les conseillers se réunissent pour proposer à la ville des projets qui leur tiennent à cœur. Citons leurs actions en faveur de l'environnement avec notamment la *Journée de nettoyage de printemps* organisée l'année dernière et qui aboutira cette année à la rédaction d'une charte éco-école, celles en faveur des personnes handicapées (protection des emplacements de stationnement réservés, participation à la journée Conversion du regard...), la réalisation d'une enquête sur le cinéma et le tournage d'un clip au cinéma Landowski et dans les locaux du Bureau information jeunesse...

France-Mutualiste Jean-Pierre Fourcade protège les locataires

Concernant le devenir de l'ensemble immobilier racheté par Gadea Restaura à la France Mutualiste, situé entre la rue du Transval et l'avenue Jean-Baptiste Clément, Jean-Pierre Fourcade a fait part, lors du conseil municipal, des dispositions prises par la ville pour protéger les locataires d'une opération spéculative. Le maire a précisé : « À ce jour, la cession de l'ensemble immobilier n'est pas intervenue, et plus rien ne s'oppose à ce que la ville engage une demande d'usage public, en vue de l'acquisition des logements comme le conseil m'y a autorisé par délibération du 15 décembre 2005. » Il a également tenu à « rendre hommage au très important travail de terrain mené par le maire adjoint territorial pour rester en contact avec les locataires de cette résidence, les aider au jour le jour dans leurs

rappports avec le propriétaire... »

La réservation des 30 % de logements sociaux prévus dans cet ensemble immobilier est maintenue et protégée. La délibération sur la modification du PLU instaurant un emplacement réservé, précisément délimité, en vue de la réalisation de ces logements sociaux a été votée à l'unanimité.

De même que la délibération instaurant un droit de préemption dit « renforcé », permettant de passer outre toute vente décidée par Gadea Restaura. Conformément à la loi du 13 juillet 2006, portant Engagement national pour le logement, « la commune peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit ». Le groupe opposition @ternance Gauche.verts s'est félicité de cette action et cette délibération a été votée à l'unanimité.

Le sénateur-maire, intervenant de la 3^e table-ronde des maires français et chinois

À l'initiative de Fabienne Keller, maire de Strasbourg, Jean-Pierre Fourcade a participé le 26 octobre dernier à la 3^e table-ronde des maires français et chinois, organisée en partenariat avec le comité France-Chine et l'Institut de politique étrangère du peuple chinois. Cette table-ronde, qui a rassemblé seize maires de grandes villes de France, les édiles de sept villes de Chine et des entreprises comme Schneider, Alstom, Veolia, RATP a permis d'évoquer au cours de quatre ateliers la problématique de la ville du futur et plus précisément la gestion de la transition entre la ville du passé et celle de demain.



△ Jean-Pierre Fourcade aux côtés de Fabienne Keller, maire de Strasbourg, et de Christian Sauter, adjoint au maire de Paris.

Jumelage Boulogne-Billancourt offre un autocar à Pancevo

Une délégation bouillonnaise composée de Philippe Tellini, conseiller municipal délégué aux Relations Internationales, aux Jumelages



△ Clin d'œil : Philippe Tellini (à gauche), conseiller municipal, et Florian Jaquet, chef de cabinet du maire, remettent à Srđjan Miković, maire de Pancevo, un jouet symbolisant l'autocar donné par Boulogne-Billancourt.

et au Tourisme, et de Florian Jaquet, chef de cabinet du maire, a représenté Jean-Pierre Fourcade à la fête annuelle de Pancevo, notre ville jumelle en Serbie, du 7 au 9 novembre à l'invitation de Srđjan Miković, maire de Pancevo. Ce voyage a permis à nos deux villes, jumelées depuis 1972, de renforcer leurs liens et d'envisager une action sur trois ans en direction des jeunes dans le cadre des nouvelles orientations pour la coopération décentralisée définies par le ministère des Affaires étrangères. La délégation bouillonnaise a notamment eu le plaisir d'annoncer l'envoi, avant la fin de l'année, d'un autocar destiné aux déplacements à la piscine des enfants des écoles, à raison de 1 000 enfants par semaine. Ce don, le second en trois ans, qui répond à une demande particulière de notre ville jumelle, constitue un symbole fort de la volonté de Boulogne-Billancourt d'apporter son soutien à une communauté dynamique qui se reconstruit petit à petit.

Le chiffre du mois 456

C'est le nombre de donneurs qui se sont présentés en mairie et dans le camion stationné sur la Grand-Place pour donner leur sang, lors de la campagne organisée par l'Établissement français du sang les 26, 27 et 28 octobre dernier.

Les principales décisions de la séance du 16 novembre

Finances

orientations budgétaires et décision modificative

La séance du conseil a débuté par le débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2007 qui ont été adoptées (voir page 24). Le conseil a également adopté la décision modificative n° 2 qui s'équilibre à 3,5 millions d'euros en dépenses et en recettes, soit 2 % du budget primitif. Elle est constituée d'ajustements qui permettront de tenir compte des décisions prises par le conseil et des récents événements intervenus depuis la dernière Décision modificative (DM).

Île Seguin-Rives de Seine

association de préfiguration du Centre européen de création contemporaine

Le 23 octobre dernier, à l'occasion de l'ouverture de la FIAC, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture, confirmait l'engagement de l'État de financer le Centre européen de création contemporaine à hauteur de 50 millions sur un total de 100 millions d'euros. Cet équipement sera érigé sur la pointe aval de l'île Seguin sur 25 000 m². Organisé en trois pôles – un bâtiment outil pour la production d'œuvres, des espaces d'exposition et un jardin expérimental – il aura pour vocation de soutenir et de favoriser la production artistique. Le conseil approuve les statuts de l'association de préfiguration de ce centre. Créée avec l'État et le département, elle a pour objectif de définir le projet scientifique et artistique de cet équipement, ses conditions de fonctionnement et de financement... Elle sera présidée par Daniel Janicot, conseiller d'Etat (voir page 7). Pierre-Mathieu Duhamel, maire adjoint à la Culture et Dorothée Pineau, maire adjoint à l'Urbanisme et aux grands Projets sont élus pour représenter la ville au conseil d'administration.

cours de l'île Seguin

La voie reliant le carrefour des rues du Vieux-Pont-de-Sèvres et Yves-Kermen au quai de Stalingrad et au pont donnant accès à l'île Seguin sera dénommée « cours de l'île Seguin ».

Équilibre social de l'habitat droit de préemption urbain renforcé

La ville dispose, dans certaines conditions, d'un droit de préemption urbain qui lui permet en particulier la réalisation de logements sociaux. Le conseil a voté, à l'unanimité, une délibération instaurant un droit de préemption renforcé. Il porte sur trois zones :

- les emplacements réservés et les opérations et servitudes inscrits et localisés dans le PLU, pour permettre à la ville de réaliser les opérations d'aménagement prévues dans les documents d'urbanisme ;
- la partie située au nord de la ville pour permettre la mise en œuvre du Programme local de l'habitat et favoriser la mixité sociale dans cette zone où la proportion de logements sociaux est faible ;
- les abords de la ZAC Seguin-Rives de Seine pour maîtriser l'évolution de l'habitat et favoriser le renouvellement urbain.

PLU

modification

Le conseil approuve, à l'unanimité, la modification du Plan local d'urbanisme qui instaure un emplacement réservé en vue de la réalisation de logements sociaux sur un ensemble de 286 logements et 6 chambres situés 32, avenue Jean-Baptiste-Clément et 1, 2, 3, 5 et 7 rue, de la France-Mutualiste. Ces deux délibérations permettront de résoudre le problème posé par l'actuel propriétaire des immeubles de la France-Mutualiste (voir encadré page 27).

Associations

locaux rue du Point-du-Jour

En attendant l'aménagement en espaces verts par la Communauté d'agglomération du terrain de près de 4 000 m² situé 78 à 82, rue du Point-du-Jour, la Communauté met à la disposition de la ville, par convention, les bâtiments qui y sont actuellement édifiés pour y installer provisoirement des associations pendant la durée des travaux d'aménagement de la Maison des associations rue de la Belle-Feuille.

Musée des Années 30

nouvelle donation

Le conseil accepte les donations de la société des Amis du musée et de cinq autres donateurs qui permettent d'enrichir les collections du musée et remercie les donateurs. Le conseil approuve également la convention de coproduction avec la ville de Roubaix pour la réalisation de l'exposition sur les meubles et décors réalisés par la maison Lelu qui sera présentée à Roubaix de juin à septembre 2007 et dans notre ville au dernier trimestre 2007.

Première enfance

application du barème de la CAF

Conformément à la convention de prestation de service unique signée avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, la ville s'engage à appliquer le nouveau barème des participations familiales qui fixe le montant plancher des ressources à prendre en considération à 6 547,92 € (= 1,80 %) et le plafond à 51 723,60 € par an (+ 1,70 %). La participation financière des familles dont les revenus sont compris dans cette fourchette demeure inchangée.

Prochaine séance du conseil municipal,
avec notamment
le débat budgétaire,
le jeudi 14 décembre à 19h.

Énergie positive



Marie-Hélène Vouette

La question de l'énergie constitue un défi majeur pour l'humanité. Les objectifs de prise en compte des impacts environnementaux, de sécurité des approvisionnements énergétiques et de compétitivité économique doivent aujourd'hui guider

politiques européennes et nationales. Comment pourrions-nous contribuer, nous ville de Boulogne-Billancourt, aux efforts nécessaires ? Bien entendu, les économies d'énergie doivent guider notre action quotidienne. Mais il existe aussi une opportunité intéressante via l'aménagement des terrains Renault.

La ville va y construire des équipements publics. Nous proposons d'y implanter des

équipements à forte efficacité énergétique et dans l'idéal un bâtiment à énergie positive.

C'est-à-dire un bâtiment qui produirait plus d'énergie qu'il n'en consomme, ou pas loin, grâce aux nouvelles technologies disponibles : pompes à chaleur, panneaux solaires et photovoltaïques, optimisation de l'éclairage naturel... Il ne s'agit pas d'une projection utopique. D'autres communes ont lancé de tels projets, en France ou en Allemagne par exemple.

Au sein d'un projet d'ensemble qui se veut tourné vers les sciences et les arts, un tel geste aurait, en plus de participer très concrètement à l'amélioration de techniques innovantes, l'utilité de donner une image d'avant-garde à notre ville et de mobiliser les consciences citoyennes sur une question cruciale pour l'avenir des générations futures.

■ Marie-Hélène Vouette
Conseillère municipale (PS)

L'affaire du troisième lycée

Notre ville ne compte que deux lycées publics, le lycée technique Étienne-Jules-Marey et le lycée Jacques-Prévert qui, malgré les travaux de rénovation entrepris, explose dans des locaux dont l'état est indigne d'une ville de 110 000 habitants.

La demande éducative, qui a fortement augmenté avec le nouveau centre-ville, va encore s'accroître considérablement avec les 20 000 habitants de plus attendus sur les terrains Renault. La création d'un nouveau lycée s'impose donc.

Or, la région Ile-de-France a prévu la construction dans notre ville d'un nouveau lycée de 800 places et s'est adressée au maire de la région le terrain nécessaire à la construction de ce lycée qui sera entièrement financée par la région. À notre grande stupeur, le maire fait la sourde oreille.

Nous l'avons bien entendu interrogé à plusieurs reprises et nous avons obtenu deux réponses différentes, toutes deux consternantes : il y a deux lycées prévus dans le nord de la ville et il y aurait des places vides dans

quelques lycées parisiens du 16^e arrondissement ! Mais que fait le maire de la carte scolaire, de l'enseignement public et de la très forte demande de classes préparatoires qui n'ont pas les établissements privés ?

Si le maire persiste, que fera la région ? Réponse : puisque ce lycée est destiné à couvrir les besoins des familles boulognaises mais aussi issues, le lycée sera construit à Issy-les-Moulineux, condamnant les lycées boulognais à des trajets exécutants et coûteux.

Mobilisez-vous pour mettre fin, tant qu'il en est temps, à cette absurdité !

■ Le groupe @ternance-gauche-verts

Permanences

Les permanences du groupe @ternance gauche.verts ont lieu au 63, rue de Billancourt du lundi après-midi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h, et le samedi de 10h à 12h.
Tél. : 01 48 25 63 61. Fax : 01 48 25 73 97.
Courriel : alternancementgauche-vert@wanadoo.fr

Quels emplois pour demain ?



Éric Vincet

Le chômage recule. À Boulogne-Billancourt, le nombre de demandeurs d'emploi est passé en un an de 4 600 à 3 800 personnes, soit une baisse de 18 %. En septembre, le chômage ne touchait plus que 6,8 % de la population active de notre ville. Nous nous rapprochons maintenant du taux le plus bas atteint au cours des dix dernières années, 6,2 %, observé en décembre 2000.

Ce recul global n'est pas la seule bonne nouvelle : il est heureux de constater que la baisse du chômage profite à peu près dans les mêmes proportions aux cadres (+23 % en un an), aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (+20 %), et de longue durée (-21 %), catégories généralement les plus touchées par le chômage dans notre ville. Autre sujet de satisfaction : avec ces bons résultats, Boulogne-Billancourt creuse l'écart avec le taux de chômage moyen national (8,8 %). La dynamique de notre bassin d'emploi est donc bien réelle.

Cette évolution favorable a plusieurs explications. À l'échelle européenne, 2006 aura vu un redressement de la croissance (+2,5 % estimé pour la zone euro, dont 2,2 % pour la France). Le redressement de l'emploi résulte aussi, bien évidemment, de la politique volontariste conduite par le Gouvernement depuis 2002 au travers du Plan de cohésion sociale. Il ne faut pas non plus ignorer les effets du retournement démographique en cours qui tend à réduire le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail par rapport au nombre de salariés partant à la retraite...

L'emploi connaît une évolution rapide et profonde

Si les économistes ont du mal à s'accorder sur le poids de ces différents facteurs dans la baisse du chômage, ils s'entendent plus facilement, en revanche, pour reconnaître que la réduction du nombre de demandeurs d'emploi à un niveau actuel ne résout pas, tant s'en faut, l'ensemble des problèmes liés à l'emploi.

D'abord parce que, si le chômage continue à baisser, la possibilité d'atteindre en France le plein emploi (estimé à environ 4 % de la population active) paraît réduite. Rappeler que pour trouver un taux de chômage inférieur à 8 % en France, il faut remonter

à 1981 ! Dans un pays où le poids des pré-évaluations obligatoires constitue un frein à la création d'emplois, il faut se préparer à redoubler d'efforts pour redonner du travail aux demandeurs d'emploi qui ne trouvent toujours pas leur place aujourd'hui.

Ensuite, parce que l'emploi salarié connaît une évolution rapide et profonde à la mesure de celle de l'économie. Confrontées à des mutations continues de leur environnement, les entreprises ne garantissent plus de leurs salariés la stabilité à long terme de l'emploi et cherchent des profils de salariés de plus en plus qualifiés. De leur côté, nombreux sont les salariés qui cherchent, par-delà le poste qu'ils occupent, à préparer leur avenir professionnel, dans leur entreprise ou en dehors.

Il en résulte pour les salariés des besoins nouveaux de formation et de conseil et, pour les entreprises, la nécessité de « dénicheur » fréquemment de nouvelles compétences... et de les retenir.

Le rôle des collectivités locales

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour répondre à ces demandes nouvelles. Elles ne peuvent le faire cependant que si elles disposent de moyens adaptés.

C'est dans cet esprit que notre Communauté d'agglomération a suscité la création en novembre dernier de la Maison des entreprises et de l'emploi du Val de Seine.

Associer les acteurs du service public de l'emploi, le conseil régional, le conseil général et la Communauté d'agglomération, ce nouvel organisme communautaire aura notamment pour mission de coordonner l'ensemble des actions conduites en faveur de l'emploi dans les deux villes.

Nous avons voulu lui assigner deux objectifs très clairs : multiplier les chances pour les Boulognais et les Sévriens de trouver auprès des entreprises les emplois auxquels ils aspirent, multiplier les opportunités pour nos entreprises de découvrir à Boulogne-Billancourt et à Sèvres les compétences dont elles ont besoin.

Nous avons souhaité que ce nouveau service fonctionne selon des règles innovantes lui permettant de se placer constamment à l'écoute des évolutions de la demande des salariés et des entreprises et de proposer des solutions plus souples et plus riches qu'aujourd'hui.

La Maison des entreprises et de l'emploi sera avant tout un lieu de partenariat : la Communauté du Val de Seine, l'État, l'ANPE, l'ASSÉDIC, les collectivités locales y auront vocation non seulement à y travailler

ensemble mais aussi à coopérer avec les acteurs, publics ou privés, de la lutte contre le chômage, qu'il s'agisse de partenaires institutionnels, d'entreprises engagées dans des actions « citoyennes » ou d'associations.

Elle aura vocation à fonctionner autant que possible par projets en fonction des priorités définies par son conseil d'administration.

Elle se dotera d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de ses actions, dont elle rendra compte publiquement à intervalles réguliers. Ce mode de fonctionnement permettra d'élargir l'offre de service au-delà des possibilités actuelles. Les services d'accueil des demandeurs d'emploi et des entreprises seront ainsi renforcés au cours des prochains mois afin de répondre à des objectifs nouveaux, tels que le conseil en évolution professionnelle, la formation aux démarches de création et de reprise d'entreprise, ou le lancement de nouveaux services aux entreprises.

Porté par la majorité municipale depuis plus d'un an, ce projet a également été voté par l'opposition de gauche. À l'encontre des propositions de ses leaders nationaux, la gauche boulognaise et sévrienne semble se rallier au constat pourtant évident selon lequel c'est l'entreprise qui crée l'emploi et qui ouvre des perspectives d'avenir au salarié et non les dispositifs d'emplois aidés, ruineux pour le contribuable et sans avenir pour leurs bénéficiaires. Profitez de cette unanimité plutôt inattendue pour construire ensemble cette nouvelle Maison commune. Avec un seul objectif : contribuer à façonner les emplois de demain. Le nôtre et celui de nos enfants.

⁽¹⁾ Chiffres au 30 septembre 2006

■ Éric Vincet
(UMP)

Conseiller municipal délégué à l'emploi
Conseiller communautaire du Val de Seine.

Permanence du Groupe des élus UMP
28, rue Le-Corbouiser
Tél. : 01 41 31 20 62. Fax : 01 41 31 20 82.
Courriel : groupeudeselusump@hotmail.com

Pour joindre vos élus UDF
www.udf-boulognebillancourt.com
et www.udf-boulognebillancourt.fr